

Les résumés des sessions #REAix20 12 et 13 septembre 2020

La situation économique et politique de la rentrée.....	2
Quelles perspectives pour le marché du travail ?.....	3
L'emploi, la première exigence	4
Composer avec la dette	5
L'entreprise, entre responsabilité sociale et impératifs économiques	6
Verdir les entreprises pour verdir l'économie	7
Donner du pouvoir aux territoires.....	8
Les relocalisations, jusqu'où ?.....	9
L'État, le grand retour ?.....	11
Le moment européen	12
Le capitalisme responsable, un défi pour l'Europe	13
Préserver les libertés.....	14
Y a-t-il un nouveau chemin pour la société ?	15
Les Conclusions du Cercle des économistes.....	16

Keynote

Olivier GARNIER (Banque de France), Bernard SANANÈS (Elabe)

Coordination

Christian SAINT-ÉTIENNE (Le Cercle des économistes)



VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY

20 ANS
Aix Le Cercle
des économistes
Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence

Résumé

Le maintien d'une situation sanitaire intermédiaire, comme la situation actuelle, sans confinement, semble l'hypothèse la plus probable, avant la découverte d'un vaccin en 2021. Si le rebond d'activité paraît plus fort qu'anticipé, deux ans seront sans doute nécessaires avant le retour à la normalité, en s'appuyant sur une approche plus fine que les premières mesures de soutien. L'emploi devrait notamment encore se dégrader en 2021. Et si les ménages ont manifesté un surcroît d'épargne, elle était forcée, et rendue possible par les mesures de protection comme le chômage partiel, alors que l'épargne nationale globale n'a pas été excessive, le choc ayant été principalement supporté par les entreprises et administrations, avec un déficit de création de richesse qui a induit une augmentation des dettes. L'État semble donc devoir agir prioritairement pour soutenir l'investissement et l'activité, en soutenant de manière sélective et sans s'interdire de bénéficier des gains générés. Cette stratégie est rendue possible par la politique monétaire actuelle de la Banque centrale européenne, qui paraît plus adaptée qu'une annulation de la dette ou qu'une rente perpétuelle.

L'opinion publique s'inquiète de la situation sanitaire comme économique, ce qui génère une forme de défiance à l'égard de l'ensemble de la classe politique, des statistiques publiques et du plan de relance. Cela pourrait avoir un impact important lors de la prochaine élection présidentielle. La situation sanitaire, et en particulier l'expérience du confinement, a révélé une grande fracturation de la société française, qui aspire à plus de respect, valorise toujours le travail (autant que les autres pays d'Europe) et la justice sociale (de manière plus prononcée qu'ailleurs). La santé et le corps revêtent une importance renouvelée, comme l'échelle locale et la souveraineté. La confiance dans les entreprises et les collectivités locales, face à la crise et pour l'avenir, est plus forte qu'à l'égard de l'État. L'enjeu majeur de l'urgence écologique apparaît également renforcé, mais dans le respect de la cohésion sociale et donc dans le cadre d'un modèle social réinventé. L'adhésion au pacte fiscal semble aussi plus grande, notamment grâce aux mesures de chômage partiel.

Les attentes majeures placées dans la responsabilité des entreprises plaident ainsi pour une action prioritaire de soutien à la croissance et à la relance de l'investissement, au bénéfice des salariés.

Quelles perspectives pour le marché du travail ?

LE 13 SEPTEMBRE 2020

Keynote

Elisabeth BORNE (Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion)

Coordination

Yann ALGAN (Le Cercle des économistes)



VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY

20 ANS
Aix Le Cercle
des économistes
Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence

Résumé

Le plan « France Relance » mentionné par la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion fait suite au plan de soutien mis en place pendant la crise sanitaire et comporte des mesures fortes, notamment pour les jeunes.

L'incertitude caractérise cette crise. La première incertitude est sanitaire, et c'est tout le sens du protocole qui s'applique depuis le 1^{er} septembre en entreprise : apporter à la fois de la sécurité aux salariés pour qu'ils reviennent sur leur lieu de travail, et de la sérénité aux chefs d'entreprise en leur donnant des repères sur leurs responsabilités. L'incertitude est ensuite économique. Certains secteurs ont été percutés plus que d'autres : industrie aéronautique, tourisme, spectacle vivant, hôtellerie-restauration. Le gouvernement a mis en place, au plus fort de la crise, un véritable bouclier anti-licenciements avec par exemple l'activité partielle, désormais complétée par l'activité partielle de longue durée. Il a choisi d'apporter une réponse conjoncturelle à court terme, mais aussi d'agir de façon structurelle à long terme. L'objectif est de créer 160 000 emplois pour l'année 2021 et 240 000 en 2022. Le plan « Un jeune, une solution » devrait aboutir à la création de 75 000 emplois en 2021, et 60 000 en 2022. Il permettra à chaque jeune d'accéder à une formation qualifiante, à un parcours d'insertion et à l'emploi.

La mission du gouvernement est de tout faire pour assurer le déploiement d'une politique qui recrée de la confiance à tous les niveaux. Pour préparer les mutations du monde du travail, il est indispensable d'engager un effort massif de soutien et de transformation de l'appareil de formation. Ainsi, 1 milliard d'euros supplémentaire sera investi dans les compétences, avec un double objectif : donner la possibilité à chaque salarié de choisir son destin professionnel et renforcer la compétitivité des entreprises en leur permettant de trouver les compétences dont elles ont besoin.

Paradoxalement, cette crise a apporté plusieurs avancées : accélération du dialogue social, renforcement des relations entre l'administration et les entreprises, accélération de la digitalisation de la formation professionnelle, développement du télétravail.

Au-delà de cette crise, il s'agit d'imaginer de nouveaux outils pour continuer d'inventer les protections sociales du XXI^e siècle, notamment en ce qui concerne l'auto-entrepreneuriat, pour inventer de nouvelles mobilités entre les branches professionnelles, éviter au maximum aux salariés de passer par la case chômage, et donner aux entreprises les moyens d'une meilleure gestion des emplois et des compétences. Il faudra être à la fois plus souples et imaginatifs dans la gestion du choc à court terme et plus prévoyants dans la préparation du long terme.

Keynote

Raymond SOUBIE (Alixio)

Coordination

Hippolyte d'ALBIS (Le Cercle des économistes)

Interventions

Bertrand DUMAZY (Edenred), Karim TADJEDDINE (McKinsey & Company)



VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY

Résumé

La situation de l'emploi résultant de la crise sanitaire est inédite et explosive. Aux 700 000 emplois disparus au cours du premier semestre 2020 viennent s'ajouter les 500 000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail à l'automne. Il faut rappeler que la tendance pour la création annuelle d'emplois au cours de ces dernières années était de 100 à 200 000. La formation des jeunes, avec la récente progression de l'apprentissage, paraît sur la bonne voie. Mais l'ensemble du dispositif de formation professionnelle va être massivement sollicité. La question est de savoir quelle sera sa capacité à absorber le choc. Par ailleurs, les changements imposés dans l'organisation du travail, avec le télétravail par exemple, font apparaître de nouveaux risques de délocalisation des emplois.

Les moyens mis en œuvre par le Plan de relance sont colossaux. Pour autant, ils pourraient ne déboucher que sur la création de 180 000 emplois. Plans sociaux, plans de rupture conventionnelle collective, accords de performance collective et dispositif d'activité partielle de longue durée, constituent une excellente panoplie d'outils permettant de traiter la question des emplois en surnombre. L'État inspire cependant des craintes lorsqu'il annonce vouloir lutter contre les effets d'aubaine ou imposer des clauses obligatoires dans les accords d'entreprise. Sans doute faut-il des contreparties, mais elles doivent être négociées entre partenaires sociaux et non pas correspondre à un affichage politique.

Avec la levée du dispositif de chômage partiel, on peut se montrer inquiet dans un pays qui a connu des épisodes sociaux violents depuis trois ans. Le Plan de relance repose sur une théorie juste d'alliance entre court et moyen terme. Pourtant, c'est sur ses résultats dans les six premiers mois qu'il sera jugé.

Depuis 2017, 80% des emplois créés l'ont été dans les services, secteur où il faut renforcer la simplification à l'embauche et au licenciement, à la formation et à l'alternance. Une politique de relance de la consommation fléchée vers ces secteurs créateurs d'emplois est possible grâce à des solutions pragmatiques déjà existantes, du type chèque-restaurant, chèque-vacances, éco-chèques. Aucune fatalité n'empêche une ré-industrialisation si l'équation qualité/coût du travail est ramenée au bon niveau. Cela passe notamment par la baisse de l'impôt de production, la suppression des coûts cachés et la revalorisation des baisses de charges pour les emplois plus qualifiés.

Le non-alignement de l'offre et de la demande d'emplois en France va s'aggraver. La technologie numérique produit une accélération du changement de contenu pour les deux tiers des métiers. Les écarts de compétitivité entre entreprises d'un même secteur vont se creuser en sortie de crise. L'effort doit également se porter sur la mobilité au niveau des bassins d'emplois.

Keynote

Jean-Paul POLLIN (Le Cercle des économistes), Alain TRANNOY (Le Cercle des économistes)

Interventions

Brigitte BOUQUOT (AMRAE), Philippe HEIM (La Banque Postale), Olivier PERONNET (FINEXSI), Éric PINON (AFG), Bertrand RAMBAUD (Groupe Siparex), Lucie VILLA (Moody's)



[VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY](#)

Résumé

La soutenabilité de la dette publique est une notion complexe qui pose la question du seuil du taux d'endettement au-delà duquel les États deviendraient insolvables – ce risque étant limité pour les pays développés compte tenu des perspectives stables de leurs notations, mais plus important pour les pays non développés – et au-delà duquel la croissance pourrait être affectée. Cette soutenabilité dépend de l'action des banques centrales, qui monétisent la dette et tirent les taux d'intérêt vers des valeurs proches de zéro ou négatives. Afin d'assurer des taux d'intérêt plus élevés, pour éviter les distorsions tout en stabilisant ou en réduisant la dette, il serait nécessaire, d'une part, d'abaisser le solde budgétaire primaire en France, en s'abstenant d'augmenter les impôts et en investissant, et d'autre part d'avoir une croissance plus forte. Cela implique d'augmenter le taux d'emploi, en réduisant le chômage structurel et en accroissant le temps de travail, en repoussant par exemple l'âge de départ à la retraite. Il existe, historiquement, une confiance des investisseurs dans la parole de l'État français, qui s'appuie sur un professionnalisme reconnu de l'administration des finances et des impôts. Si la hausse du niveau de la dette de 100 à 120 % du PIB, considérée comme légitime pour répondre à la crise, n'est pas inquiétante, il n'en est pas de même concernant la tendance : les décisions prises par le gouvernement actuel ne sont pas financées à moyen terme, ce qui augmentera le déficit structurel ; l'endettement salué de l'État donne en revanche l'impression que l'argent est disponible en France, alors qu'il s'agira de faire des choix pour limiter les dépenses.

Concernant la dette privée, contrairement à l'endettement modéré des ménages français, qui ne s'est pas dégradé mais qu'il convient de surveiller compte tenu de la suppression d'emplois attendue, le taux d'endettement des entreprises françaises est le plus élevé des pays occidentaux, à l'exception du Japon. Ce taux d'endettement entraîne un risque élevé de faillites. Dans cette situation, il est notamment préconisé de prolonger la date de remboursement des prêts garantis par l'État au-delà de 2021. Mais cette solution ne pourra être que provisoire, la restructuration financière des entreprises des secteurs particulièrement touchés par la crise étant indispensable. Les actionnaires pourraient aussi jouer un vrai rôle à plus long terme. Pour répondre aux risques, la poursuite des efforts sur le capital et les fonds propres est nécessaire, tout comme sur l'épargne privée. Il serait d'ailleurs utile de mettre l'accent sur une épargne plus durable, et sur la transformation de la dette en investissement long pour les entreprises. Afin que les entreprises soient résilientes, ce qui dépend moins de la dette que de leur gestion opérationnelle des risques, il est par ailleurs recommandé de pondérer les exigences des investisseurs et de repenser le modèle du partage des risques entre la société, l'État et les entreprises.

Keynote

Philippe AGHION (Le Cercle des économistes), Olivier PASTRÉ (Le Cercle des économistes)

Interventions

Mirela AGACHE-DURAND (Groupama Asset Management), Ulrike DECOENE (Axa), Antoine LISSOWSKI (CNP Assurances), Bris ROCHER (Groupe Rocher), Mathias VICHERAT (Danone)



[VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY](#)

Résumé

L'antinomie supposée entre responsabilité sociale et impératifs économiques doit être dépassée. Le mot clé est « confiance », dans une période où les chefs d'entreprise doivent faire face à de nombreuses incertitudes. L'État est nécessaire pour gérer les externalités. Le marché et la concurrence sont indispensables pour l'innovation. Ils sont complémentaires, et c'est un triangle vertueux qu'il faut mettre en place entre État, marché et société civile. Parvenir à créer une structure de dialogue permettant de passer de la défiance à la confiance est un grand chantier en France. Le bon niveau du dialogue social est l'entreprise, ce qui pose la question du rôle des syndicats et de leur financement.

Le niveau de profit exigible par les investisseurs ne peut plus être maintenu à 15% dans un contexte de très bas coût du capital. Il faut une hiérarchie des rendements par secteurs et profils de risque des entreprises. Concernant le financement, les normes prudentielles des banques et des assurances (Bâle III, Solvabilité II) doivent être suspendues.

En matière de responsabilité sociale, la concurrence joue un effet de levier important et les consommateurs-citoyens peuvent faire pression par leurs choix. De même, les investisseurs peuvent désinvestir, les actionnaires peuvent voter et les financiers peuvent introduire des critères environnement et climat dans les *stress tests*.

La crise sanitaire de la Covid-19 a permis de vérifier que, ces dernières années, le travail en RSE s'était enrichi et avait pris une dimension stratégique. Les grandes entreprises ont joué un rôle d'amortisseur, ce qui n'avait pas été le cas en 2008.

La raison d'être de l'entreprise, innovation de la loi PACTE, ne doit pas consister en une formule banale. Il faut en développer la singularité, et il est également possible de l'objectiver en recourant à des indicateurs et à la certification par un organisme tiers indépendant. La vraie question est ensuite de savoir comment conférer une valeur financière à l'externalité positive de l'entreprise. On pourrait faire évoluer les normes comptables vers une comptabilité en triple capital et introduire un indicateur comme le bénéfice net par action carbone sur les marchés financiers. Adopter le statut d'entreprise à mission de la loi PACTE permet de conjuguer performance économique et prise en compte du bien commun. C'est ce qui attirera les talents dans l'entreprise et la rendra utile et légitime aux yeux du consommateur et citoyen. Tout l'écosystème doit pouvoir s'adapter, depuis les analystes financiers grâce à une comptabilité extra-financière, jusqu'aux actionnaires et aux investisseurs institutionnels.

LE 13 SEPTEMBRE 2020

Keynote

Jean PISANI-FERRY (Le Cercle des économistes)

Coordination

Emmanuelle AURIOL (Le Cercle des économistes)

Interventions

Bruno BARANNE (Syngenta), Guillaume CHARLIN (BCG), Philippe HENRY (HSBC), Thomas-Olivier LÉAUTIER (EDF), Claire WAYSAND (Engie)



VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY

Résumé

Nous sommes actuellement dans une phase d'accélération des efforts de transition écologique : Plan européen de neutralité carbone en 2050, travail en cours sur les engagements pour 2030, discussion sur le mécanisme d'ajustement aux frontières. Malgré le coût collectif à payer, la crise pandémique semble avoir fonctionné comme un accélérateur de prise de conscience. L'Accord de Paris a permis à certaines entreprises industrielles de prendre des paris technologiques. Cependant, le coût de l'incertitude en termes d'efficacité de la transition écologique est élevé. Le mécanisme ETS en Europe a permis de stabiliser le prix du carbone, mais il doit être complété par un mécanisme d'ajustement aux frontières. Il faudrait en outre réfléchir à assurer les entreprises contre le risque d'incohérence temporelle de l'État. Enfin, le plan de relance français, dont 30 milliards seront consacrés à l'écologie, ne comprend que 5 milliards pour l'innovation.

La crise de la Covid-19 a fait remonter l'agriculture en priorité stratégique : elle constitue une source de dynamisme des territoires, un facteur de cohésion territoriale et est impliquée dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pourtant, 72 % des agriculteurs sont inquiets de l'impact du réchauffement climatique sur leur activité. Pour réagir et faire du verdissement, il faut une agriculture forte et de l'innovation.

Comment les entreprises vont-elles pouvoir mener cette révolution de la transition climatique ? En réduisant les émissions de gaz à effet de serre par des technologies existantes demandant des investissements lourds, ou par des technologies émergentes. Pour financer ces investissements, les banques devront adapter leur offre. Ce n'est pas uniquement aux entreprises de soutenir le poids de l'économie durable, mais à tous les acteurs économiques. On note des progrès importants en matière de gouvernance des risques associés aux changements climatiques, ou en termes de transparence et de traçabilité. Certes, la finance verte se développe, mais il faudrait investir 80 trillions de dollars pour arriver au scénario net-zéro en 2050.

La courroie de transmission nécessaire entre les objectifs des politiques publiques et les décisions prises par les entreprises est le prix du carbone. La compétitivité des énergies renouvelables est en effet très dépendante du prix du carbone. Pour verdir l'économie il faut à la fois baisser d'un tiers la consommation d'énergie et verdir les énergies. La puissance publique doit soutenir l'ensemble des énergies pour obtenir le mix décarboné le plus compétitif possible à horizon 2030-2050. En matière de relance, il faut aller vite, encourager l'ensemble de la chaîne et distinguer l'hydrogène renouvelable de l'hydrogène produit à partir d'énergie nucléaire.

Enfin, la transition écologique doit aussi être sociale. Il est de plus en plus évident pour les entreprises qu'un business model soutenable intègre la transition énergétique. C'est la meilleure façon d'attirer les talents.

Keynote

Renaud MUSELIER (Région Sud, Régions de France)

Coordination

Patrice GEOFFRON (Le Cercle des économistes)

Interventions

Christian BUCHEL (Enedis), Sylvie JÉHANNO (Dalkia), Thibault LANXADE (Jouve)



VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY

Résumé

La nécessité de donner plus de pouvoir aux territoires semble constituer, face à la crise et encore plus qu'auparavant, une évidence pour chacun. Ce besoin rejoint le mouvement historique de décentralisation, ralenti du fait de l'absence de moyens suffisants alloués pour réaliser les objectifs de la loi NOTRe. La volonté exprimée par le premier gouvernement du quinquennat de mener une forme de recentralisation, notamment sur le plan économique, a en fait contribué à fédérer les collectivités dans Territoires Unis (le collectif regroupant l'Association des maires de France, l'Assemblée des départements de France et Régions de France), avant la mise en place de la loi « 3D » : différenciation, décentralisation, déconcentration. La crise sanitaire a en effet donné l'occasion aux régions de démontrer leur réactivité et leurs capacités d'action sur les plans sanitaire, en particulier avec l'organisation des tests et la fourniture des masques, et économique. Des capacités qu'elles entendent mobiliser également avec la gestion des fonds européens, le soutien aux filières industrielles et avec le contrat de plan, grâce à la logique plus décentralisatrice dans laquelle s'inscrit le nouveau gouvernement.

Les régions ont également un rôle majeur à jouer dans le développement des infrastructures énergétiques sur les territoires et notamment pour développer les énergies renouvelables, pour répondre à l'enjeu climatique, en s'inscrivant dans le cadre européen, et en s'appuyant sur l'analyse des données. La Région Sud réalise par exemple des investissements majeurs dans le cadre de COP d'avance, en s'appuyant sur les ressources du territoire, comme le bois énergie par exemple, avec une lutte plus efficace contre les incendies et la plantation d'arbres, ou les ports propres. La Région Sud joue ainsi pleinement son rôle dans l'aménagement du territoire pour atteindre l'objectif d'un territoire décarboné en 2050.

L'échelle locale apparaît donc la plus pertinente pour mettre en œuvre le plan de relance qui prévoit 30 milliards d'euros pour la transition écologique. Le plan s'articule notamment autour de la rénovation énergétique des bâtiments ou de la décarbonation de l'industrie, avec la récupération de la chaleur par exemple. Les régions ont donc un rôle moteur à jouer pour mobiliser de manière réactive les aides du plan de relance en faveur des entreprises, en répondant à l'enjeu de cohésion sociale, en contribuant à créer de l'emploi et en déployant leurs compétences en matière de formation.

Elles ont aussi un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la simplification du fonctionnement des administrations, tel que souhaité par le Président de la République, en les rendant plus accessibles et en leur permettant de délivrer un service au plus près de ceux qui en ont le plus besoin. Dans cet esprit, comme elles l'ont fait dans le contexte de crise sanitaire, dans la mise en œuvre des plans de soutien et en jouant un rôle pilote, les régions entendent œuvrer de manière partenariale avec l'Etat pour déployer le plus efficacement possible le Plan de relance. Cette mise en œuvre devra se faire dans une relation de confiance avec les citoyens, en les informant le plus précisément et fréquemment possible, et en recueillant leurs commentaires et réflexions sur les politiques mises en place les touchant sur leurs territoires.

Keynote

Agnès PANNIER-RUNACHER (Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance chargée de l'Industrie)

Coordination

Lionel FONTAGNÉ (Le Cercle des économistes)

Interventions

Matthieu COURTECUISSÉ (SIA Partners), Mathieu FRIEDBERG (CMA CGM / CEVA Logistics), Jean-Louis GIRODOLLE (Lazard), Olivier LLUANSI (PwC), Maud THUAUDET (Saint-Gobain)



[VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY](#)

Résumé

La crise a permis de redécouvrir la dépendance de la France et de l'Europe à l'égard de plusieurs ressources, dans un contexte de désindustrialisation, et a conduit à envisager les relocalisations comme une solution, au-delà de leur complexité et de leur coût. L'enjeu actuel semble porter prioritairement sur la localisation de productions soutenables économiquement, au-delà de toute fermeture de l'économie. Ce débat s'est déjà manifesté, notamment avec la crise de 2008, et avec le thème du « Made in France ». La France est le pays européen qui avait le plus délocalisé, par contraste avec l'Allemagne par exemple, au regard, entre autres, des coûts de production et de l'organisation de son tissu productif, avec des grands groupes capables de s'organiser à l'échelle internationale. Cette désindustrialisation représente un coût social, économique et démocratique très significatif.

Mais le contexte actuel peut s'avérer favorable avec une hausse du coût de la main d'œuvre dans les pays *low-cost*, le développement des nouvelles technologies, la prise de conscience des coûts cachés, la démonstration des synergies que permet la concentration sur un lieu de production. La France semble prête à changer de culture en la matière en développant une forme de fierté à développer son industrie, les citoyens étant prêts à compenser les surcoûts justifiés. Il s'agit dès lors de réaliser des gains de compétitivité, sur le plan fiscal et par une flexibilité de l'emploi notamment, et de réaliser des efforts d'attractivité. Le plan de relance complète les démarches déjà entreprises en permettant de produire mieux avec la modernisation des équipements, l'accompagnement à la localisation, à la formation et à l'investissement.

En parallèle, une forme d'aide à la structuration de la demande, par les pouvoirs publics, peut sembler utile, notamment en garantissant la fiabilité de l'appellation « Made in France », en mettant plus en avant certains coûts, comme le coût carbone. En effet, les consommateurs ne démontrent pas toujours dans leurs actes d'achats l'attachement qu'ils revendiquent à l'égard de ces produits.

Le contexte paraît aussi favorable en s'appuyant sur les entreprises qui souhaitent davantage sécuriser leurs achats pour éviter les ruptures d'approvisionnement, en limitant l'éparpillement excessif de leurs approvisionnements, en s'appuyant également sur la meilleure prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale, notamment pour répondre à la demande des nouvelles générations. L'État se doit d'anticiper les risques sanitaires, technologiques et climatiques, en favorisant les relocalisations notamment par la commande publique. Il a contribué à l'attractivité en favorisant la baisse des impôts de production, avec la CVAE, ce qui donne un rôle plus grand aux régions, plutôt qu'en intervenant sur la C3S, plus complexe.

L'État peut aussi favoriser les réinstallations en limitant les contraintes normatives, en aidant à la structuration des filières, en particulier en accompagnant les efforts de compétitivité sur les emplois qualifiés.

L'Europe semble également une échelle appropriée pour agir, avec la mise en place de la taxe carbone à ses frontières ou la refonte de sa politique de concurrence – même s'il ne s'agit pas de remettre en cause globalement la mondialisation et de négliger ses apports positifs en termes d'optimisation des processus de production et de gains de pouvoir d'achat.

Ainsi, la puissance publique peut jouer un rôle très utile dans l'accompagnement des entreprises dans ces démarches. Elle peut par exemple contribuer aux efforts d'innovation et de formation, agir en parallèle à la commande publique sur les filières, avec des chartes pour encadrer les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants, et favoriser la prise en compte des externalités positives dans le prix. Cette action doit aussi permettre de préserver une forme de souveraineté dans le domaine technologique puisque les enjeux liés aux datas sont désormais majeurs.

Keynote

Gabriel ATTAL (Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, Porte-Parole du Gouvernement), Dominique REYNIÉ (Fondapol)

Coordination

André CARTAPANIS (Le Cercle des économistes)

Interventions

Ross McINNES (Safran), Stéphane PALLEZ (La Française des Jeux), Augustin de ROMANET (Groupe ADP)



VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY

Résumé

L'État peut-il faire son retour alors qu'il n'a jamais disparu ? Si la crise a mis en exergue le très grand paradoxe d'un État perçu comme inefficace mais dont on attend tout, elle a également permis d'accélérer les objectifs gouvernementaux sur l'émergence d'une « Société-Providence » et d'organiser un partage des responsabilités avec les collectivités territoriales. Plus que le retour de l'État, cette crise a surtout marqué l'arrivée de l'Europe puisqu'elle est allée au secours des États membres.

Cependant, face à cette crise systémique inédite, l'État est la seule institution capable de protéger la société. C'est sa mission fondamentale. Les polémiques sur la gestion de la crise ont certes donné lieu à un flottement, mais cela a aussi permis de lever le doute sur la réalité de cet État qui n'était plus qu'un immense appareil administratif.

Toutefois, si cette crise montre que l'État est une solution ultime, elle révèle qu'il est aussi le problème : une organisation centralisée à l'excès, une complexité réglementaire coûteuse, une Fonction publique de plus en plus éloignée culturellement de l'économie réelle et un accroissement de la dette publique. L'État doit donc régénérer sa puissance en comblant son déficit en matière d'innovation et sortir de sa culture irénique.

C'est donc un État réformé qui doit faire son retour en favorisant des mesures macroéconomiques, en identifiant des domaines d'innovations technologiques et en évitant des mesures guichets. Seul un État qui se sera réformé pourra alléger la pression fiscale et encourager la localisation d'activités en France.

Car la crise a permis d'évaluer en temps réel l'efficacité des États. Si la confiance des citoyens envers les gouvernements démocratiques a augmenté partout, cela n'a pas été le cas en France. L'État français doit donc arriver à définir des objectifs essentiels et surtout des méthodes nouvelles pour redonner cette confiance dans un État modernisé.

Dans un monde où les États sont en compétition, la réforme est aujourd'hui devenue un enjeu existentiel qui peut mettre en cause la démocratie. Il est capital que l'État soit en mesure de se montrer beaucoup plus stratège, mieux en mesure d'assurer les besoins essentiels (justice, éducation, etc.) et capable de garder des marges de manœuvre budgétaire pour des missions comme la défense. L'État doit apprendre à déléguer, à responsabiliser et à décentraliser. Dans un monde où tout le monde veut être vainqueur, les citoyens sont en train d'accorder la priorité à l'efficacité de l'État sur la démocratie. L'État doit donc être en mesure de trouver de nouvelles formes afin d'éviter la réédition d'un cycle menant à la tyrannie.

Keynote

Christian de BOISSIEU (Le Cercle des économistes)

Coordination

Akiko SUWA-EISENMANN (Le Cercle des économistes)

Interventions

Mingpo CAÏ (Cathay Capital), Ramon FERNANDEZ (Orange),
Jean-Marc OLLAGNIER (Accenture)



VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY

Résumé

L'idée de moment européen laisse à penser qu'il y a une fenêtre de tir pour que l'Europe s'affirme comme une puissance mondiale du point de vue politique, géopolitique, économique et monétaire. Si, actuellement, certains éléments semblent aller dans ce sens, comme sa politique monétaire, d'autres pourraient la bloquer, comme la difficile mise en place d'une politique étrangère et de sécurité commune. Cependant, trois conditions sont nécessaires pour que l'Europe s'affirme comme une grande puissance mondiale. Elle doit :

- améliorer ses performances en matière économique et sociale ;
- être moins naïve sur le plan international ;
- améliorer sa gouvernance économique et politique en contournant le levier de l'unanimité.

Toutefois, l'Europe n'a pas de complexe à avoir. Par exemple, dans le digital, certaines entreprises ont réussi à tirer leur épingle du jeu, mais cela nécessite des investissements conséquents. Les années qui viennent ouvrent donc des opportunités et ce, malgré la Covid-19.

La crise actuelle a, en effet, rendu possible ce moment européen. Avec une montée des risques sans précédent, les enjeux du numérique sont devenus considérables en termes géostratégiques et économiques. Si l'Europe ne maîtrise pas ses données, elle aura un énorme problème de dépendance industrielle, d'extraterritorialité des droits ou encore d'espionnage industriel. La crise de la Covid-19 a aussi fait prendre conscience de l'importance des chaînes d'approvisionnement.

L'Europe doit néanmoins se donner cinq grandes priorités : adopter une stratégie en matière de données qui vise à s'assurer qu'elle devienne leader en matière de gestion de stockage, faire évoluer la doctrine de la concurrence, concentrer les investissements sur les domaines critiques, mener le combat de la taxation et avancer sur le développement de la 5G. Pour s'affirmer comme une grande puissance mondiale, l'Europe devrait, en outre, accepter des partages de souveraineté.

La crise et le plan de relance offrent une opportunité, au travers de l'urgence climatique et du numérique, de réinventer la société avec une économie plus bas carbone et durable. L'Europe devra toutefois tirer les leçons de ses échecs, se focaliser sur un certain nombre de technologies qui vont compter, et avoir des plans permettant l'émergence de leaders européens de la transition énergétique et du numérique. Si elle fait tout cela dans les 10 ans qui viennent, il y aura vraiment un « moment européen ».

Le capitalisme responsable, un défi pour l'Europe

LE 13 SEPTEMBRE 2020

Keynote

Jean-Pierre CLAMADIEU (Engie), Jean-Dominique SENARD (Groupe Renault)

Coordination

Jean-Hervé LORENZI (Le Cercle des économistes)



VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY

Aix Le Cercle
des économistes
Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence

Résumé

Une définition simple du capitalisme responsable consiste à dire qu'il apporte la prospérité tout en résolvant les problèmes environnementaux et sociaux. Il est un élément fondamental de la refondation de l'Union européenne. Si celui-ci se met en place correctement, cela permettra à l'Europe d'affirmer son identité et de s'imposer dans le débat mondial. Il faut donc sortir de cette méfiance vis-à-vis du capitalisme en apportant une version rassurante de celui-ci qui ne soit pas simplement un accompagnement moral du capitalisme financier. Pour ce faire, trois grandes voies sont préconisées :

- La mobilisation de l'épargne des Européens vers des investissements à long terme responsables en créant un véritable marché des capitaux européens ;
- Une reprise en main par l'Europe de la capacité de régler les normes comptables et financières. L'Europe doit homogénéiser les transcriptions des directives et créer une méthodologie pour déterminer les critères de l'économie responsable ;
- La création d'un cadre politique européen permettant au capitalisme responsable de se développer.

Aujourd'hui, les sujets d'investissements socialement responsables deviennent un élément de la discussion entre les entreprises et leurs investisseurs. Toutefois, l'Union doit faire l'effort de développer un petit nombre de référentiels permettant aux entreprises d'entretenir ce dialogue avec les investisseurs. De leur côté, les grands groupes en Europe doivent avoir l'ambition de projeter le modèle européen hors d'Europe afin d'avoir une influence sur différents thèmes comme celui des droits sociaux minimaux.

Par ailleurs, une bascule est en train de s'opérer dans la réflexion des entreprises. Au moment du confinement, la problématique de l'utilité est devenue centrale. Certaines d'entre elles ont réalisé que leur leadership ne tient pas tant à leur puissance ou à leur taille, qu'à leur capacité à montrer qu'elles ont une utilité sociale réelle. Les entreprises doivent faire de cette utilité une boussole guidant leurs choix stratégiques.

Enfin, dans le modèle de capitalisme européen, il faut donner une place particulière au dialogue social et associer les représentants des salariés à la gouvernance de l'entreprise. Dans le développement de l'approche du capitalisme responsable européen, la place des représentants des salariés est un sujet qui peut accélérer la transformation vers ce modèle.

Keynote

François SUREAU (Écrivain et Avocat)

Coordination

Pierre JACQUET (Le Cercle des économistes)



VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY

20 ANS
Aix Le Cercle
des économistes
Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence

Résumé

La perte de libertés actuelle coïncide avec une perte de citoyenneté qui se manifeste dans les mesures prises pour maintenir l'ordre à l'occasion des manifestations, avec les gardes à vue massives et le filtrage individuel, l'allongement de la rétention de sûreté, ou certaines mesures de lutte contre le terrorisme, dans une forme d'intimidation des citoyens. Cela remet en cause le projet collectif des libertés promu par la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen elle-même. La liberté, conçue comme un processus de contradiction douloureux qui permet de progresser dans l'Histoire, dans le respect de la liberté d'autrui, semble remplacée par une forme de passivité sociale, par une société des droits d'individus opposés les uns aux autres, qui désertent, consomment ou s'indignent. La garantie des droits étant proportionnée à la capacité de l'État à les mettre en œuvre. L'inquiétude sociale permanente et le besoin de satisfaire des désirs individuels érodent le collectif et empêchent de traiter la question du Mal. Aussi l'idéal européen montre-t-il ses limites, notamment à l'occasion du sauvetage financier de la Grèce, qui a négligé la question des migrants, et s'avère incapable de prendre la succession de l'idéal de reconstruction ou de souveraineté nationale.

Pour ne pas renoncer au patrimoine des libertés publiques hérité des générations précédentes, et pour permettre de réaliser le salut individuel en se mettant au service d'un salut collectif, le système institutionnel devrait empêcher le pouvoir total, grâce à la séparation des pouvoirs, qui ne paraît pas aujourd'hui garantie, les pouvoirs judiciaires et législatifs étant considérablement affaiblis, et l'exécutif perpétuellement remis en cause. Seule une réforme institutionnelle avec un mandat présidentiel de 6 ans, un mandat législatif de 4 ans, un pouvoir de nomination transféré au Premier ministre et un Sénat élu à la proportionnelle intégrale, semble pouvoir permettre de concrétiser le projet cartésien de rénovation de la démocratie représentative, de justice sociale et d'écologie, auquel semble aspirer la société, au-delà d'un pur éloge de la vie et de la nature qui négligerait la dimension citoyenne. La conscience et l'analyse des obstacles qui contredisent aujourd'hui sa réalisation constituent les premières étapes nécessaires pour lui donner une chance de se réaliser.



Y a-t-il un nouveau chemin pour la société ?

LE 13 SEPTEMBRE 2020

Keynote

Jean VIARD (CEVIPOF / CNRS)

Coordination

Françoise BENHAMOU (Le Cercle des économistes)

Interventions

Paul HERMELIN (Capgemini), Michel YAHIEL (Groupe Caisse des Dépôts)



[VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY](#)

Résumé

Dans une France inquiète, défiante et fracturée, il convient de s'interroger sur le sens et sur le projet du monde d'après, à travers trois questions – le télétravail, le numérique et le retour du local –, qui chacune porte en elle le meilleur et le pire. Parmi le pire, on peut citer les valeurs individualistes, la désocialisation, les nouvelles fractures sociales, les conflits entre générations et toutes les formes de repli. La société change ; elle est bousculée, les individus sont blessés et sont violents. Les élites au pouvoir ont cependant du mal à en prendre la mesure.

Face à la pandémie, la coopération planétaire a permis de sauver 100 millions d'êtres humains. Ce mouvement planétaire historique, qui fera date, s'est accompagné d'un retour des frontières. La mondialisation a désormais de nouvelles limites. L'hégémonie de l'économie telle que nous l'avons connue depuis Reagan a pris fin et l'on observe un heurt de civilisations entre les sociétés individualistes européennes et celles du monde asiatique.

Au sein des États, trois groupes sociaux, sur trois territoires différents, ont émergé et doivent se voir appliquer des politiques différentes : ceux qui produisent et qui sont restés dans la métropole, les élites sociales massivement parties en télétravail, et les travailleurs du *care* qui souhaitent se rapprocher de leur travail.

Deux enjeux majeurs se sont imposés lors de cette crise : la question écologique et la démocratie. C'est la raison pour laquelle l'Europe doit s'exporter comme modèle démocratique et écologique.

Pour autant, une autre grande nécessité a été mise en avant : la technologie. La France en a toujours eu peur. Comment gérer une société qui a peur des évolutions technologiques ? La technologie est pourtant au cœur du progrès humain et il semble difficile de soumettre toute innovation à une consultation publique préalable. Il faut cependant réfléchir à quelques principes de base : transparence, régulation des monopoles, rôle de l'État dans la régulation européenne pour ne pas être pieds et poings liés dans une bataille technologique qui, *in fine*, opposerait la Chine et les États-Unis.

Nous manquons de recul pour mesurer ce qui s'est véritablement passé pendant la crise. Il n'est pas certain que le développement de nouveaux modes de consommation ou de nouveaux modes de transport soit durable, ni que l'avènement du télétravail soit pour demain. Les actions prioritaires doivent s'adresser aux jeunes générations qui vont subir le chômage de plein fouet. La mobilisation doit se concentrer autour de l'emploi des jeunes sous toutes ses formes, tout en maintenant les seniors dans l'emploi.

LE 13 SEPTEMBRE 2020

Keynote

Philippe AGHION (Le Cercle des économistes), Jean-Hervé LORENZI (Le Cercle des économistes), Thibaut MOMMEJA (Le Cercle des économistes)

 [VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY](#)

Résumé

Le plan « France Relance », d'une ambition inédite dans notre Histoire, est un plan de l'offre tourné vers l'investissement, donnant l'initiative de la relance aux entreprises. Or la reprise se fera uniquement si cette dynamique est accompagnée par la confiance des ménages dans l'avenir. L'effort public consenti devra donc se prolonger plusieurs années, en équilibrant l'action entre demande et offre et en définissant les acteurs économiques qui vont porter cette relance, de manière très décentralisée.

Le Cercle des économistes engage la discussion sur cette nouvelle étape de réponse à la crise en faisant 10 propositions qui donnent corps à 6 axes de politiques qu'il a identifiés pour accélérer la reprise.

AXE #1 Priorité à la jeunesse

PROPOSITION 1 | Accompagner la hausse du nombre de places dans le supérieur d'une rémunération à la hauteur du RSA pour les jeunes en fin d'étude et ayant des moyens limités. En plus de cela, revaloriser la rémunération du service civique pour la porter à 800€.

PROPOSITION 2 | Mettre en place une politique de logement pour les jeunes, notamment en supprimant la TVA pour la première acquisition.

AXE #2 Redonner à l'Europe et à la France un leadership technologique

PROPOSITION 3 | Au niveau européen, créer des agences européennes de recherche et développement duales, civiles et militaires, sur le modèle des DARPA et BARDA américaines dans les domaines de la défense, de l'énergie, du numérique et de la santé. Ces agences seront accompagnées d'un plan d'investissement au niveau européen d'une ampleur sans précédent, de 500 milliards d'euros, non seulement dans le numérique mais aussi et surtout dans l'intelligence artificielle. Ce plan doit être complété de mesures adaptées aux GAFAM américains et BATX chinois.

PROPOSITION 4 | Mettre en œuvre une politique écologique européenne en s'appuyant sur une batterie d'instruments et de technologies disponibles, avec notamment l'application d'une taxe carbone aux frontières.

PROPOSITION 5 | Dans le cadre du dynamisme technologique européen, favoriser les relocalisations à haute valeur ajoutée, en s'appuyant comme aux États-Unis, sur des écosystèmes type pôles de recherche et compétitivité, et relancer vraiment le Programme d'Investissements d'Avenir.

AXE #3 Financer les TPE, PME et ETI

PROPOSITION 6 | Aller beaucoup plus loin que le plan de relance sur le montant d'instruments de transformation en quasi fonds propres de la dette et se fixer en 5 ans l'objectif d'aligner les impôts de production français à ceux pratiqués en Allemagne.

AXE #4 Réorganiser la dépense publique

PROPOSITION 7 | Se préparer à une maîtrise de la dépense publique à moyen terme pour diminuer la dette structurelle et, dans la continuité de la LOLF, modifier la logique de fonctionnement de la dépense publique en privilégiant une logique de résultats plutôt que de moyens.

AXE #5
Réinjecter l'épargne
dans le circuit
économique

PROPOSITION 8 | Multiplier les incitations à la consommation en instaurant un abondement de l'État dans les titres-restaurant et en généralisant ce « pass-consommation » aux secteurs en difficulté comme le tourisme, la culture et les loisirs.

AXE #6
Prévenir une nouvelle
crise sociale

PROPOSITION 9 | Rendre obligatoire le chèque syndical dans les entreprises, en généralisant les mécanismes de participation, intéressement et actionnariat salarié et en octroyant aux salariés 30% des sièges dans les conseils d'administration.

PROPOSITION 10 | Lutter contre la pauvreté avec la création d'une allocation unique universelle qui regroupe toutes les prestations sociales existantes, mais aussi en augmentant le minimum vieillesse. Enfin, pour lutter contre la précarité des jeunes, créer une allocation pour les NEETS, les jeunes de moins de 25 ans qui ne sont ni en situation d'emploi, d'éducation ou de formation.